



Recensement de la population en Guyane 268 700 habitants au 1^{er} janvier 2017

Au 1^{er} janvier 2017, 268 700 personnes résident en Guyane. C'est la région de France où la croissance démographique est la plus forte, derrière Mayotte : hors populations vivant dans des habitations mobiles, sans abri et orpailleurs illégaux (HMSA), la population s'accroît en moyenne de 2,6 % chaque année, entre 2012 et 2017. Cette croissance démographique, portée par le solde naturel, est inégalement répartie sur le territoire. Elle profite principalement à deux intercommunalités, la communauté d'agglomération du Centre littoral et la communauté de communes de l'Ouest guyanais. La population de la communauté de communes des Savanes reste stable.

Marcelle Jeanne-Rose

La Guyane compte 268 700 habitants au 1^{er} janvier 2017. Plus grand département de France, cette collectivité abrite 0,4 % de la population française hors Mayotte. La population de la Guyane croît de + 2,6 % en moyenne chaque année entre 2012 et 2017, hors personnes vivant dans des habitations mobiles et sans abri (HMSA) qui inclut désormais les personnes qui ont pu être recensées dans les zones d'orpillage illégal (cf. encadré I).

La vigueur démographique en Guyane est essentiellement portée par le solde naturel. Les naissances nombreuses, en raison de la jeunesse de sa population et d'un taux de fécondité élevé compensent aisément les décès. La composante migratoire positive joue un rôle d'appoint qui renforce la croissance.

L'Ouest et le Centre moteurs de la croissance

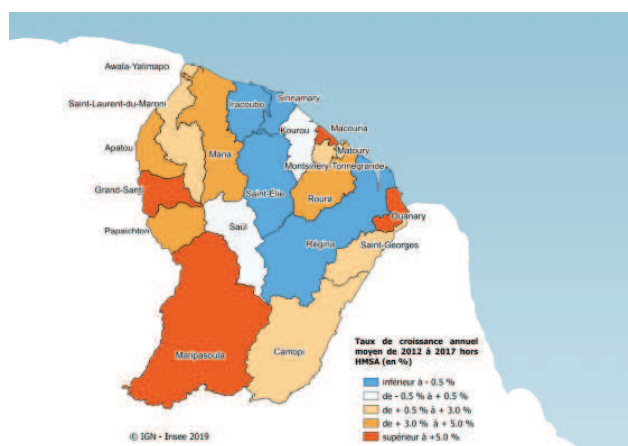
Avec 138 920 résidents, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral est de loin la plus peuplée. Sur la période 2012-2017, la population s'y est accrue de 2,7 % en moyenne par an. L'attractivité de l'agglomération se confirme : la croissance démographique n'était que de 1,2 % en moyenne par an entre 2007 et 2012. À Cayenne, la population croît de nouveau après une baisse entre 2007 et 2012. La croissance démographique de Macouria est également dynamique et celle de Remire-Montjoly reste très soutenue, avec des hausses annuelles moyennes respectives de + 6,5 % et + 4,0 %.

Les huit communes qui composent la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) comptent 92 120 habitants, soit une hausse de + 3,5 % par an entre 2012 et 2017.

Ce rythme de croissance est en ralentissement par rapport à la période 2007-2012. La croissance de la CCOG représente 44% de la la croissance de la Guyane (76% sur la période 2007-2012).

1 Une croissance vigoureuse à Maripasoula, Papaïchton, Grand-Santi et Apatou

Évolution de la population hors HMSA entre 2012 et 2017



Source : Insee, recensements de la population 2002 et 2017.

En particulier, Maripasoula est la commune de Guyane avec la plus forte croissance démographique : elle compte chaque année 7,9 % de résidents supplémentaires. Grand-Santi et Apatou connaissent également une croissance très élevée au-delà de + 5 % par an en moyenne ; celle de Mana accélère avec + 3,1 % par an. Enfin, Saint-Laurent-du-Maroni abrite le plus grand nombre de résidents dans l'Ouest Guyanais (42 610 habitants en 2017) et sa population continue de s'accroître entre 2012 et 2017 (+ 2,3 % par an).

La population de la Communauté des Communes des Savanes stagne

La Communauté des Communes de l'Est Guyanais reste de loin la moins peuplée, avec un peu plus de 7 000 résidents en 2017. Sa croissance démographique est deux fois plus faible que celle de l'ensemble de la Guyane (+ 1,3 % en moyenne par an). Saint-Georges-de-l'Oyapock y concentre l'essentiel de la population (59 %). La population de la Communauté des Communes des Savanes stagne (- 0,2 % chaque année de 2012 à 2017). Seule Kourou enregistre une légère hausse de population (+ 0,1 % par an entre 2012 et 2017). ■

En 2019, la mesure du nombre d'habitants dans les zones illégalement orpaillées évolue

Dans l'optique d'une amélioration continue de ses dispositifs, l'Insee a modifié en 2019 la méthode de recensement dans les zones illégalement orpaillées de Guyane. Cette amélioration permet de corriger une surestimation de population effectuée jusqu'alors. Les personnes vivant dans ces zones relèvent désormais de la collecte dite HMSA (Habitations mobiles et sans abri) : elles sont recensées une fois tous les 5 ans et le décompte de population est ensuite stable pendant 5 ans. Elles restent ainsi bien décomptées dans la population municipale. L'amélioration de la méthode intervient dans toutes les communes de Guyane ayant des zones illégalement orpaillées à partir des populations millésimées au 1er janvier 2017 et publiées fin 2019.

Dans les 22 communes de Guyane, comme au niveau du département, il est préférable pour les politiques publiques de s'appuyer sur l'évolution de la population « hors HMSA » plutôt que sur l'évolution de la population municipale globale. Les évolutions dans la présente publication sont donc présentées à champ constant entre 2012 et 2017 (hors HMSA en 2017, et estimations hors HMSA et orpailleurs illégaux en 2012). Ainsi, elles permettent d'approcher la croissance de la population résidente à laquelle doit répondre l'action publique, en matière d'aménagement par exemple.

En conséquence, l'interprétation des évolutions de populations légales municipales nécessite une grande vigilance cette année. En particulier, les évolutions des populations municipales en Guyane incluant les HMSA ne traduisent pas la dynamique démographique du territoire. De même, le solde apparent entrées-sorties n'est pas représentatif car il intègre par construction les effets du changement de méthode : il ne correspond donc pas au bilan des entrées et des sorties du territoire sur ce millésime de données.

Le recensement en ligne, c'est simple, sûr et rapide.

Le recensement en ligne, c'est simple, sûr et rapide. Le jeudi 16 janvier 2020 débute l'enquête annuelle de recensement de la population. Le recensement de la population offre aux habitants la possibilité de répondre par internet. Une notice d'informations (avec codes d'accès) décrit la procédure. Les questionnaires électroniques sont accessibles sur le site www.le-recensement-et-moi.fr. La confidentialité des informations recueillies est garantie par l'Insee selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Comment lire les populations légales ?

Le terme générique de « **populations légales** » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population dite « totale ». La **population municipale** est la seule qui évite qu'une même personne ne soit comptée deux fois. C'est pourquoi elle est privilégiée dans les descriptions statistiques. Les chiffres de cette publication ne portent que sur la population municipale. La **population totale** est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune. La **population comptée à part** comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (étudiants, militaires, etc.). Les populations totales des communes ne s'ajoutent pas. Les populations légales sont actualisées tous les ans. Néanmoins, les tendances et les véritables évolutions ne s'observent que sur plusieurs années. Il est ainsi préconisé de comparer les évolutions sur cinq ans (2011 / 2016), ce qui permet de mettre en lumière les tendances récentes.

2 Hors HMSA, la population Guyanaise s'accroît en moyenne de 2,6 % par an

Population municipale, taux d'accroissement annuel entre 2012 et 2017 avec et hors HMSA

	Population municipale au 1er janvier 2017	"Taux d'évolution Annuel moyen 2012/2017 (en %)"	"Taux d'évolution hors HMSA (*) Annuel moyen 2012/2017 (en %)"
Guyane	268 700	2,3%	2,6%
CA du Centre Littoral	138 920	2,7%	2,7%
Cayenne	61 268	2,1%	2,2%
Macouria	14 202	6,5%	6,5%
Matoury	31 956	1,5%	1,5%
Montsinéry-Tonnegrande	2 589	0,8%	0,8%
Remire-Montjoly	25 122	4,0%	4,0%
Roura	3 783	4,4%	4,4%
CC de l'Est Guyanais	7 012	1,3%	1,3%
Camopi	1 805	1,6%	1,6%
Ouanary	200	10,0%	10,0%
Régina	876	-1,3%	-1,3%
Saint-Georges	4 131	1,4%	1,4%
CC de l'Ouest Guyanais	92 123	2,7%	3,5%
Apatou	9 241	5,0%	5,0%
Awala-Yalimapo	1 411	1,2%	1,2%
Grand-Santi	7 918	5,6%	5,6%
Mana	10 894	3,1%	3,1%
Maripasoula	13 227	5,8%	7,9%
Papaïchton	6 668	1,8%	3,7%
Saint-Laurent-du-Maroni	42 612	1,0%	2,3%
Saül	152	0,1%	0,1%
CC des Savanes	30 645	-0,1%	-0,2%
Iracoubo	1 799	-1,7%	-1,8%
Kourou	25 685	0,2%	0,1%
Saint-Élie	242	-3,2%	-17,8%
Sinnamary	2 919	-1,1%	-1,2%

(*) Champ : populations municipales hors HMSA en 2017, et hors HMSA et orpailleurs en 2012 (les orpailleurs sont inclus dans les HMSA en 2017)

Source : recensements de la population 2012 et 2017, traitement Insee

Méthodologie

Les chiffres de population, pour chaque commune, canton, arrondissement, département et région entrent en vigueur au 1er janvier 2020 et font référence dans plus de 350 dispositions législatives ou réglementaires qui organisent la vie locale (finances locales, vie municipale, fonction publique territoriale, etc.). Ces populations, dites « légales », sont actualisées et authentifiées par décret chaque année.

Service territorial de Guyane
23 ter Avenue Pasteur
CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Olivier LÉNA

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjointe :
Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page :
Blandine GRILLOT

ISSN : 2416-8211
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Recensement de la population en Guadeloupe : 390 253 habitants au 1^{er} janvier 2017
- Recensement de la population en Martinique : 372 594 habitants au 1^{er} janvier 2017

